
IGE+XAO SA

Société Anonyme au capital de 5 021 866,85 euros

Siège social : 16, Boulevard Déodat de Séverac

31770 COLOMIERS

338 514 987 RCS Toulouse

SIRET : 338 514 987 000 76 – TVA intracommunautaire : FR 783.385.149.87

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 17 AVRIL 2020

IGE+XAO SA

Société Anonyme au capital de 5 021 866,85 euros

Siège social : 16, Boulevard Déodat de Séverac

31770 COLOMIERS

338 514 987 RCS Toulouse

SIRET : 338 514 987 000 76 – TVA intracommunautaire : FR 783.385.149.87

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 17 AVRIL 2020

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte qui s'est réunie le 17 avril 2020 par visio-conférence, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 13 à l'Assemblée Générale Ordinaire, détenant 1 011 939 actions (soit 77,6% des actions ayant le droit de vote) et représentant 1 950 039 voix,
- 13 à l'Assemblée Générale Extraordinaire, détenant 1 011 939 actions (soit 77,6% des actions ayant le droit de vote) et représentant 1 950 039 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée Générale Ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été approuvés (première et deuxième résolutions).

L'Assemblée Générale a approuvé l'absence de conclusion de conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce (troisième résolution).

Elle a également approuvé les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se poursuivent dans le temps (troisième résolution).

Elle a constaté le montant des dépenses et charges non déductibles (quatrième résolution) et a donné quitus aux Administrateurs (cinquième résolution).

L'Assemblée Générale a par ailleurs approuvé l'affectation du résultat (sixième résolution). Elle a décidé, au regard du contexte lié à l'épidémie Covid19 et de ses conséquences sur l'économie, de ne pas

procéder, au jour de l'Assemblée Générale, à la distribution de dividendes telle que proposée dans le texte des résolutions qui lui ont été présentées. Cette résolution, qui a fait l'objet d'une modification par l'Assemblée Générale, a été adoptée par 1 918 409 votes des actionnaires présents ou représentés ayant droit de vote, 31 630 votes d'abstention des actionnaires présents ou représentés ayant droit de vote ont été exprimés mais ces derniers n'ont pas été pris en compte pour le calcul de la majorité.

Puis, elle a renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (septième résolution) dans le cadre du nouveau Programme de Rachat d'Actions proposé et approuvé.

Elle a aussi donné au Conseil d'Administration l'autorisation à l'effet de verser aux Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe d'une des filiales du Groupe une rémunération d'un montant total maximum de 5 500 euros pour l'exercice 2020 (huitième résolution).

L'Assemblée Générale a approuvé les éléments de rémunération versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Alain DI CRESCENZO en sa qualité de dirigeant mandataire social (neuvième résolution) ainsi que les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, attribuables au Président Directeur Général (dixième résolution).

L'Assemblée Générale a ensuite approuvé le renouvellement du mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire de la Société KPMG SA (onzième résolution).

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social par annulation d'actions propres, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois (douzième résolution).

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Enfin, l'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts, publications, formalités légales ou autres (treizième résolution).